

COMPTE-RENDU DU CHSCT-S DU 13 OCTOBRE 2020

Compte tenu de la crise sanitaire ce CHSCT s'est tenu en visioconférence.

Sujets transversaux

• Télétravail

Interrogé par les organisations syndicales au sujet du télétravail, le président a indiqué que le télétravail mis en place au plus fort de la crise sanitaire était dérogatoire au droit commun car il fallait assurer la continuité du service. Depuis la fin du confinement nous sommes revenus au régime du droit commun établi en 2016 : signature de convention et pas plus de 3 jours de télétravail par semaine, et liste limitative d'activités télétravaillables (desquelles sont exclues les missions d'assistance, de production, et les métiers industriels).

Toutefois, des discussions sont en cours au niveau national pour élargir le périmètre des missions télétravaillables, pour les métiers de la production et pour l'assistance. Des expérimentations doivent être menées dans le périmètres de la Disi Centre-Ouest. Reste la problématique des matériels à fournir (ordinateurs, téléphones...) et des éventuels outils collaboratifs à mettre en place.

Les représentants Solidaires Finances Publiques ont interrogé l'administration sur le niveau de télétravail des différents établissements. En effet, le niveau d'alerte Covid n'est pas le même partout : l'Ille-et-Vilaine (et donc l'ESI de Rennes) est en zone d'alerte renforcée.

La responsable de l'ESI a indiqué que dans une zone en alerte renforcée il est conseillé de monter la proportion de télétravailleurs à 20 % de l'effectif, cependant, faute de volontaires l'ESI est loin de cette jauge. Toutefois, si l'on en croit les indicateurs l'épidémie serait en train de ralentir dans le département.

Nous sommes également revenus sur la communication faite au sujet de la possibilité pour les agents de demander à bénéficier d'un ou plusieurs jours de télétravail par semaine (sous réserve de la validation du chef de service) pour limiter l'exposition à l'épidémie. Cette communication est arrivée auprès des agents de façon très inégale. **Le président fera une nouvelle communication sur Ulysse éventuellement relayée au niveau local par les RESI pour que l'information soit diffusée correctement.**

• Point sur l'épidémie de Covid-19

Deux cas testés positifs à l'ESI d'Orléans depuis le 1^{er} septembre. Rien dans les autres sites.

Les représentants Solidaires Finances Publiques ont demandé comment étaient déterminés les cas contact. Le médecin de prévention a indiqué que l'on était considéré comme cas contact si on avait partagé un espace clos avec une personne contaminée sans avoir porté de masque (sic). Nous avons signalé que le respect du port du masque et des gestes barrières était contraignant et que le risque zéro n'existait pas car tout repose sur la bonne volonté individuelle de tous. Le médecin a précisé que le virus se transmettait beaucoup plus par voie aérienne que par le toucher. Il faut tout de même éviter de partager son matériel entre plusieurs personnes. Une mesure barrière très efficace est d'aérer très régulièrement les bureaux. A noter que le médecin de prévention est habilité à prescrire des tests, et que la situation sera évaluée au cas par cas.

• Rapport annuel du médecin de prévention

Avec le changement de logiciel du Secrétariat Général il n'a pas été possible d'obtenir une extraction des données 2019 concernant la Disi Centre-Ouest. Globalement, l'effectif est stable ainsi que le nombre de visites médicales organisées, y compris à la demande des agents. Toutes les visites pour surveillances spécifiques ont été effectuées. Les collègues du PTS de Nantes devraient bénéficier cette année de leur visite médicale biennale.

A noter que deux départements sont toujours dépourvus de médecin de prévention : la Mayenne et le Cher. Le poste du Maine-et-Loire est pourvu depuis le 1^{er} août. Les collègues de la CID de la Mayenne seront reçus par le médecin de prévention de l'Indre-et-Loire.

• Recrutement de contractuels

La Disi Centre-Ouest a récupéré des missions. Des postes ont été créés budgétairement en début d'année. Une partie de ces postes n'ont pas été pourvus au mouvement de mutations de septembre. Résultat, pour compenser ce manque de personnel, **18 postes (dont une dizaine à Nantes !) ont été ouverts à un recrutement externe**, dans les 5 établissements et même à la CID du Cher en sous-effectif. Les fonctionnaires (y compris d'autres administrations) sont prioritaires pour postuler à ces postes, mais en dernier recours ils pourront être pourvus par des personnes totalement extérieures à l'administration.

Pour Solidaires Finances Publiques, les emplois publics doivent être pourvus par des fonctionnaires sous statut, et le recours à des contractuels ne doit rester qu'exceptionnel. Hélas, avec la loi de transformation de la Fonction Publique votée l'année dernière les dérives ne vont aller qu'en augmentant...

Angers

La création du service des Assistants Digitaux a provoqué une réorganisation de l'ESI afin de rationaliser les mètres carrés du 1^{er} étage. Un espace de convivialité et une salle de visioconférence ont été créés à cette occasion. Les cloisons ont été retirées par les agents de service et par une entreprise spécialisée concernant les parties en contact avec de l'amiante. Les bureaux ont été déplacés et les cloisons dans leur configuration cible sont en cours d'installation depuis le 5 octobre. D'après les retours que nous avons eu les demandes des agents ont été prises en compte.

CID du Finistère

Le rapport de la visite du CHSCT dans ce service sera présenté lors d'une prochaine instance.

Sujets divers

- Procès verbal de la séance du 4 juin : validé à l'unanimité.
- Amanda Fourni-Migné a été désignée nouvelle secrétaire administrative de l'instance suite au départ de Grégory Jamain sur d'autres fonctions à l'ESI de Nantes.
- Budget : 88 % de l'enveloppe a été engagée. L'assistant de prévention va essayer d'obtenir avant la fin de l'année une formation à l'utilisation du gerbeur pour les 3 collègues de Tours concernés par la nouvelle mission de stockage de matériels neufs. Nous sommes revenus sur les réaménagements à destination des cyclistes de Nantes mais il y a une divergence de point de vue entre les organisations syndicales et comme nous ne sommes pas majoritaires, le sujet reste au point mort...
- Suivi des accidents de service : depuis la dernière instance, 2 chutes sur le lieu de travail (dont une en télétravail), une collision à vélo et une chute à moto pendant le trajet domicile-travail.
- Registre CHSCT : suite à l'interrogation d'un collègue de Tours les représentants Solidaires Finances Publiques ont rappelé qu'une note de service de 2014 avait généralisé l'outil BRICOL pour signaler les petites réparations à effectuer dans les ESI.

**Vos représentants Solidaires Finances Publiques pour ce CHSCT :
Grégory Delépiney (ESI Tours), Blandine Drouet (ESI Nantes – Site Marsauderies)
et Etienne Welenc (ESI Nantes – Site Coulongé).**